

---

**Présidence : Liechtenstein****712<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM**

1. Date : Mercredi 13 mars 2013

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 12 h 55

2. Présidente : Ambassadrice M.-P. Kothbauer

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

- a) *Exposé de S. E. M<sup>me</sup> M. Pejanović-Đurišić, Ministre de la défense du Monténégro, sur le Programme de démilitarisation du Monténégro (MONDEM) : Président, Ministre de la défense du Monténégro (FSC.DEL/49/13 OSCE+), lieutenant-colonel N. Luković (FSC.DEL/46/13 OSCE+), Chef de la Mission de l'OSCE au Monténégro, Coordonnateur résident de l'ONU/Représentant résident du PNUD au Monténégro, Irlande-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/43/13), Hongrie, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie), Espagne, Danemark, Pays-Bas, Turquie*
- b) *Exposé de l'Ambassadeur N. Lang, Ambassadeur extraordinaire en charge de l'application du droit international humanitaire, Département fédéral suisse des affaires étrangères, sur le renforcement du respect du droit international humanitaire : Présidente, M. N. Lang (FSC.DEL/41/13 OSCE+), Royaume-Uni, Autriche, Saint-Siège, États-Unis d'Amérique, Canada*

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Exposé du Secrétaire général sur les Journées de la sécurité tenues à Vienne le 4 mars 2013 sur le thème « Élaboration d'une nouvelle approche de la maîtrise des armements conventionnels »* : Secrétaire général (SEC.GAL/52/13 OSCE+), Autriche (annexe 1), Présidente
- b) *Exercice « Joint Warrior », devant être effectué au Royaume-Uni du 15 au 25 avril 2013* : Royaume-Uni (annexe 2), France, Allemagne, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Pays-Bas
- c) *Rapport sur la vingt-troisième Réunion annuelle d'évaluation de l'application, par le président de sa séance de clôture (Géorgie)* : Géorgie

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION « DOCUMENT DE VIENNE PLUS » SUR  
LES CHANGEMENTS DANS LE CONTEXTE DE  
L'ADHÉSION DE LA MONGOLIE À L'OSCE

Présidente

**Décision** : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision n° 1/13 (FSC.DEC/1/13) « Document de Vienne Plus » sur les changements dans le contexte de l'adhésion de la Mongolie à l'OSCE ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION « DOCUMENT DE VIENNE PLUS » SUR  
L'ACTUALISATION DU TITRE DE  
L'INSTRUMENT DES NATIONS UNIES POUR LA  
PUBLICATION INTERNATIONALE NORMALISÉE  
DES DÉPENSES MILITAIRES

Présidente

**Décision** : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision n° 2/13 (FSC.DEC/2/13) « Document de Vienne Plus » sur l'actualisation du titre de l'Instrument des Nations Unies pour la publication internationale normalisée des dépenses militaires ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Pays-Bas (également au nom de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Finlande, de la France, du Royaume-Uni, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, du Monténégro, de la Norvège, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, de Saint-Marin, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse et de la République tchèque) (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire à la décision), Fédération de Russie (annexe 3), États-Unis d'Amérique

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Exposé sur une proposition relative à la transition des forces armées de la Fédération de Russie* : Fédération de Russie (annexe 4), Royaume-Uni
- b) *Appel à soutenir l'événement caritatif organisé le 14 avril 2013 dans le cadre du marathon de Vienne, auquel prendront part des conseillers militaires des délégations des États participants de l'OSCE* : Luxembourg, Royaume-Uni, Présidente

4. Prochaine séance :

Mercredi 20 mars 2013 à 11 heures, Neuer Saal

---

**712<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 718 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AUTRICHE**

Madame la Présidente,

Je remercie le Secrétaire général de l'exposé qu'il a fait en personne et de l'initiative importante et opportune qu'il a prise en consacrant les Journées de la sécurité au thème « Élaboration d'une nouvelle approche de la maîtrise des armements conventionnels ». L'Autriche a soutenu cette initiative pour deux raisons :

1. Nous considérons que l'initiative des Journées de la sécurité, c'est-à-dire la prise en considération de points de vue d'universitaires et d'avis d'experts indépendants, est très précieuse. De temps à autre, l'OSCE a besoin d'un dialogue ouvert, informel et créatif – un dialogue sans œillères, une transfusion sanguine en quelque sorte. La Journée de la sécurité de hier, sur l'Afghanistan et l'Asie centrale, en est un exemple concluant de plus. Nous voyons dans l'organisation de nouvelles initiatives de ce genre une contribution positive à nos discussions dans le cadre du processus Helsinki+40, ainsi qu'à notre objectif à long terme de créer une communauté de sécurité globale de Vancouver à Vladivostok.
2. Je constate avec plaisir que cette idée d'un dialogue ouvert et prospectif au sujet de l'avenir de la maîtrise des armements en Europe a suscité énormément d'intérêt. Plus de 200 participants et participantes y ont pris part, le 4 mars, à l'Académie de la défense nationale.

Au cours du débat, des points de vue différents ont été, bien entendu, exprimés. Un certain nombre de fils rouges ont cependant aussi pu être dégagés, comme, par exemple, la constatation que l'état du régime de maîtrise des armements conventionnels en vigueur en Europe, ainsi que le travail du Groupe consultatif commun et la Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert », étaient sources de préoccupations. « Érosion » et « dégradation » étaient les termes qui ont été utilisés à ce sujet au cours de la réunion. Une modernisation supplémentaire du Document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité ne semble pas non plus réussir actuellement. Il y avait un large consensus sur le fait que la maîtrise des armements conventionnels concernait tous les 57 États participants et qu'il convenait de tenir compte, dans un débat global, de l'évolution de la situation de défense et de sécurité et des perceptions des menaces. Un débat à ce sujet devrait avoir lieu aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'OSCE. La tenue de débats réguliers au sein du FCS, voire la création d'un « groupe d'amis » ou d'un poste de coordonnateur pour la

maîtrise des armements, et l'élaboration d'un résumé et d'une liste des instruments existants, nous paraissent être des options qui mériteraient d'être examinées plus avant.

En conclusion, je tiens également à vous assurer que l'Autriche salue et soutient fondamentalement les efforts déployés actuellement par la Présidence ukrainienne dans ce domaine. Nous restons prêts à y contribuer de manière constructive dans le cadre du FCS, du processus Helsinki+40 et d'initiatives informelles.

Madame la Présidente,

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.



---

**712<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 718 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI**

Madame la Présidente,

Le 3 octobre 2012, le Royaume Uni a fait une déclaration concernant l'exercice « Joint Warrior » et je souhaiterais vous en donner un bref compte rendu actualisé. J'ai également un mémoire écrit plus détaillé, que je mettrai à la disposition des délégations sur demande.

L'exercice « Joint Warrior » est un exercice interarmées et multinational, qui au lieu chaque année au printemps et en automne au Royaume-Uni. Il permet de dispenser un entraînement de qualité et coordonné au niveau tactique à nos trois armées et à de nombreuses unités de nations alliées et autres invitées à y prendre part, et vise à améliorer l'interopérabilité entre les forces aériennes, terrestres et maritimes participantes. Plus de 12 735 militaires seront déployés dans le cadre de ce premier exercice de 2013 (du 15 au 25 avril 2013), ce qui en fera le plus important exercice à se dérouler en Europe occidentale cette année. Malgré son ampleur, en raison de la composition des forces, l'exercice reste en deçà du seuil fixé dans le Document de Vienne 2011 pour les activités militaires notifiables.

Nos deux quartiers généraux des brigades d'intervention rapide et leurs unités subordonnées recevront l'entraînement nécessaire pour leur permettre d'être prêts à participer à des opérations d'entrée sur le théâtre et d'urgence. Pour trois brigades de commandos, cet entraînement comportera un débarquement amphibie dirigé par le 42<sup>e</sup> régiment de fusiliers marins des Royal Marines et un bataillon de la marine néerlandaise. La 16<sup>e</sup> brigade d'assaut aérien procédera à l'insertion aéroportée d'un bataillon de parachutistes en coopération avec un bataillon de la Légion étrangère française. Des hélicoptères de soutien et d'attaque participeront à cet entraînement. Diverses autres forces terrestres du Royaume-Uni et alliées suivront un entraînement propre à la mission en Écosse et dans le Nord de l'Angleterre, qui comportera également un volet formation et intégration aux missions de surveillance aérienne avancée et de défense aérienne basée à terre.

Soixante unités navales distinctes du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique, de Belgique, d'Allemagne, des Pays-Bas, de France, de Norvège, du Danemark, du Canada et de la Suède participeront également à l'exercice. Le commandant des forces maritimes des Pays-Bas sera à bord du bâtiment HNLMS Evertsen et exercera les fonctions de commandant d'unité opérationnelle aux côtés du 1<sup>er</sup> Groupe maritime permanent de l'OTAN.

Seront également présents jusqu'à 40 aéronefs à voilure fixe, dont des avions de ravitaillement en vol de la RAF et des avions Sentry E3D, Tornado GR4 et Typhoon. Neuf avions de patrouille maritime des États-Unis d'Amérique, du Canada, de France et du Brésil seront accueillis à la base de la RAF de Lossiemouth. Le Groupe aérien embarqué de la marine française, composé de Rafale, de Super Étendard et d'un E2C Hawkeye, seront accueillis à la base de la RAF de Leuchars.

Pour répondre aux besoins des nations participantes en matière de formation, une très vaste gamme de scénarios de crise et de conflit évolutifs impliquant de multiples nations souveraines, des territoires contestés, des actes de contrebande, ainsi que des actes de piraterie et des activités terroristes, sont prévus dans le cadre de l'exercice « Joint Warrior ». Pendant les deux semaines que dure cet exercice, il évoluera d'une période de tensions militaires et politiques vers une guerre simulée et, potentiellement, des hostilités entre États. Ces scénarios facilitent l'entraînement à un certain nombre de disciplines, notamment :

- les opérations aériennes composites et l'appui aérien rapproché ;
- la guerre électronique ;
- la guerre anti-sous-marine et anti-navire ;
- la lutte contre les mines ;
- les mesures anti-insurrectionnelles et de lutte anti-narcotiques ;
- le soutien logistique ;
- la non-utilisation du GPS – uniquement dans le nord-ouest de l'Écosse.

En raison des exigences imposées aux forces armées modernes et des changements intervenus au niveau de l'organisation de l'activité de formation, l'exercice « Joint Warrior » est devenu l'exercice de prédilection pour valider les performances du personnel et des formations militaires et il est le principal exercice pour entraîner les unités aux opérations conjointes dans le cadre d'un groupe opérationnel.

Madame la Présidente,

Le Royaume-Uni souscrit à la nécessité d'une transparence et d'une prévisibilité militaires accrues et estime qu'il est utile de continuer de communiquer de telles informations au Forum, à condition :

- qu'elles le soient avant que l'activité militaire n'ait lieu ;
- qu'elles consistent en informations concrètes qui présentent un véritable intérêt pour la transparence ;
- qu'elles complètent, de manière constructive, les engagements formels existants.

Bien que le Royaume-Uni ait communiqué ces informations volontairement aujourd'hui, nous considérons qu'il serait plus bénéfique pour tous les États participants de notifier officiellement les activités militaires terrestres de cette ampleur, ce qui représenterait qui plus est une contribution significative à la confiance et à la sécurité ; nous saisissons donc cette occasion pour affirmer une nouvelle fois qu'il est urgent de moderniser substantiellement le Document de Vienne 2011, en particulier en ce qui concerne l'abaissement des seuils au titre du Chapitre V.

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.





**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/718

13 March 2013

Annex 3

FRENCH

Original: RUSSIAN

---

**712<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 718 du FCS, point 4 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Madame la Présidente,

La Fédération de Russie se félicite de l'adoption par le Forum pour la coopération en matière de sécurité de la décision « Document de Vienne Plus » sur l'actualisation de l'Instrument des Nations Unies pour la publication internationale normalisée des dépenses militaires. Nous sommes fermement convaincus que cela a été rendu possible grâce à l'approche constructive et réaliste de tous les États participants.

Pour la Fédération de Russie, ladite décision ne modifie en rien ni la portée des engagements politiques ni leur mise en œuvre dans la pratique – nous continuons à fournir des informations conformément au format normalisé d'établissement des rapports.

Je demande que cette déclaration soit jointe au journal de la séance de ce jour.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

**712<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 718 du FCS, point 5 a) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION  
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Madame la Présidente,

Aujourd'hui, notre délégation estime nécessaire, sur la base des informations du Ministère de la défense de la Fédération de Russie et comme signe de bonne volonté, de familiariser nos distingués collègues avec quelques-uns des résultats de la réunion élargie du collège du Ministère de la défense qui s'est tenue le 27 février.

Le Président de la Fédération de Russie, le Commandant suprême des Forces armées de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, a pris part aux travaux de cette réunion.

Dans son allocution prononcée devant les participants, le chef de l'État a déclaré que la dynamique de la situation géopolitique exigeait des actions mûrement réfléchies et rapides, et que les Forces armées russes devaient atteindre un niveau de capacité fondamentalement nouveau dans les trois à cinq ans prochaines années.

Le Président russe a présenté un certain nombre de priorités concrètes. La mise en place d'un système complet de planification stratégique dans le secteur militaire doit être achevée dans un avenir proche. L'état-major doit définir au cours de l'année 2013 ses approches de base, l'idéologie de l'organisation de la défense du pays pour la période 2016–2020, et, ce plan doit être élaboré dans tous ses détails au cours des deux prochaines années.

Il faut que le processus de mise en place de l'effectif total des forces soit achevé dans tous les secteurs stratégiques. Toutes les unités et formations doivent en permanence être immédiatement opérationnelles. Pour les années 2013–2014, l'effectif des forces armées – simples soldats et sergents – doit être complet. De plus, le service militaire obligatoire sera d'une durée de douze mois comme auparavant et ne fera pas l'objet d'un réexamen. Par conséquent, le nombre de soldats professionnels sera augmenté. De ce fait, il importe de développer plus avant le système de formation des spécialistes – officiers, sergents et simples soldats – en tenant compte des besoins croissants des troupes, et d'assurer un fonctionnement régulier et stable des centres de formation, des établissements d'enseignement et des académies militaires.

Il faut améliorer la formation au combat et accroître les exigences envers chaque soldat et chaque commandant. À cet égard, le Président russe a souligné que le programme d'entraînement au combat doit s'approcher le plus possible des conditions réelles, des conditions des combats modernes et qu'il doit prendre en considération les méthodes de guerre modernes. C'est dans cette logique que doit être organisé l'exercice tactique « Zapad 2013 » (Ouest 2013). Il est nécessaire de tester de nouveaux systèmes d'armements « sur le terrain », de vérifier le fonctionnement du commandement des troupes et la coordination des opérations des unités et des formations.

Vladimir Poutine a donné son aval à l'action de la nouvelle direction du Ministère de la défense, dont le travail repose sur le corps des officiers, et souligné qu'il s'agissait d'une condition essentielle au développement efficace de l'armée et de la flotte de la Russie.

Le Ministre de la défense de la Fédération de Russie, le général Sergei Choïgou a présenté un rapport capital. Le chef du département de la défense a résumé les activités menées durant l'année 2012 et fixé des objectifs pour la période à venir.

Le Général Choïgou a souligné que le défi majeur consistait à augmenter le potentiel de défense du pays. Le Ministère de la défense de la Fédération de Russie a entrepris un vaste ensemble de mesures visant à développer les forces armées. Des troupes interarmées ont été mises en place dans les secteurs stratégiques. De nouveaux armements et matériels militaires sont régulièrement fournis aux troupes, des unités et formations militaires sont constituées, et leur formation a été intensifiée.

Il est toutefois nécessaire de procéder à des corrections dans bon nombre de secteurs de développement des forces armées. Des propositions optimales ont été élaborées pour le déploiement du système des forces armées. Un plan de développement de l'infrastructure des garnisons militaires a été établi et est mis en œuvre pour 2013–2014 et le sera jusqu'en 2017. Ce document coordonne les délais par rapport aux ressources.

Il est procédé à une amélioration du système des forces armées. C'est la première fois que des plans sont mis en place au Ministère de la défense pour établir un système vertical intégré à plusieurs niveaux de commandement automatisé.

Des centres de commandement militaire et de contrôle des activités journalières sont établis au Ministère de la défense. Ce système couvrira tous les éléments du commandement des Forces armées, et coordonnera les efforts des 49 ministères et départements impliqués dans la mise en œuvre du plan de défense du pays.

Les bases du fonctionnement du système d'entraînement au combat sont précisées. À cette fin, la Direction principale d'entraînement au combat est rétablie. Les postes d'adjudants et d'aspirants sont réintroduits. Le Ministre de la défense a noté que les armements et équipements technologiques contemporains exigent des cadres des compétences appropriées. C'est pourquoi, les efforts sont intensifiés pour augmenter l'effectif des militaires sous contrat ; un travail est mené en coopération avec les chambres de l'Assemblée fédérale afin de relever de cinq ans l'âge limite du service militaire pour toutes les catégories de militaires sous contrat. Pour la première fois depuis trois ans, les établissements d'enseignement militaire supérieur accueilleront 15 000 étudiants.

Le Ministre de la défense a mis l'accent sur un certain nombre de problèmes liés à la fourniture de nouveaux équipements et armements. En particulier, il convient de résoudre la question de l'établissement des prix des biens militaires. À cet égard, le Ministère de la défense a adopté des mesures visant à mettre efficacement en œuvre l'approvisionnement par l'État de biens et matériels de défense (commande destinée à la défense de l'État) pour 2013. Les dispositions relatives au contrôle des entreprises de fabrication civile de biens à usage militaire ont été améliorées. Il a été décidé de conclure, dès 2013, des contrats pour le cycle de vie complet des armes et des équipements fournis sur une base régulière. L'entretien régulier ainsi que les réparations moyennes et majeures seront effectués dans les entreprises de l'État, tandis que les réparations au jour le jour relèveront des structures de réparation des troupes qui seront réintroduites.

Parallèlement aux questions liées au développement militaire, une des priorités du Ministère de la défense consiste à résoudre les problèmes sociaux des militaires. Des décisions ont été prises pour améliorer les soins de santé des militaires, des membres de leurs familles et des militaires à la retraite, et pour accélérer le règlement des problèmes en matière de logement.

Dans la partie finale du rapport, le Ministre de la défense a présenté les priorités du ministère en 2013, qui consistent notamment à :

- organiser la mise en œuvre du Plan de défense de la Fédération de Russie ;
- étudier la possibilité d'utiliser les troupes aéroportées en tant que forces de réaction rapide pour améliorer l'efficacité des tâches en matière de prévention des crises ;
- envisager une nouvelle approche du système de mobilisation et de déploiement des troupes et de formation des réservistes conformément à la nouvelle loi ;
- achever la réorganisation du complexe militaro-industriel ;
- équiper entièrement les forces des opérations spéciales et les petites unités spéciales d'armements et de matériels militaires modernes ;
- assurer la préparation synchronisée de l'infrastructure des cités militaires à l'arrivée de nouveaux matériels et armements prévue en 2013 ;
- organiser l'exécution inconditionnelle de la commande destinée à la défense de l'État pour 2013 afin d'assurer une refonte totale des formations et des unités.

Au cours de la réunion, ont également été abordées des questions relatives à la coopération militaire internationale, notamment la conférence internationale sur « les aspects politiques et militaires de la sécurité européenne » prévue par le Ministère de la défense du 23 au 24 mai 2013. La conférence a pour but d'offrir une discussion ouverte aux chefs des départements militaires sur les problèmes existants et de formuler des propositions de solutions mutuellement acceptables pour assurer une sécurité égale en Europe. Le Ministre de la défense et la direction du Ministère russe de la défense présenteront leurs vues sur les problèmes de la sécurité européenne, en mettant l'accent sur les aspects militaires et militaro-techniques. Les Ministres de la défense des pays européens, ainsi que des directeurs

d'organisations internationales (OTAN, UE, Organisation du Traité de sécurité collective et OSCE) ont été invités à participer à la Conférence. Des représentants faisant autorité dans la communauté d'experts russes et européens et des universitaires participeront aux discussions aux fins d'examen de toute la gamme des points de vue.

Le programme et les documents de la conférence seront affichés sur le site Web du Ministère russe de la défense ([www.mil.ru](http://www.mil.ru)).

Je vous remercie, Madame la Présidente, et vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.

**712<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 718 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1/13  
DOCUMENT DE VIENNE PLUS  
CHANGEMENTS DANS LE CONTEXTE DE L'ADHÉSION  
DE LA MONGOLIE À L'OSCE**

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Rappelant la Décision du Conseil ministériel n° 2/12 sur l'adhésion de la Mongolie à l'OSCE,

Guidé par la Décision du FCS n° 1/10 établissant une procédure pour l'intégration des décisions pertinentes du FCS dans le Document de Vienne,

Utilisant le texte du Document de Vienne 2011 comme base pour les amendements et ajouts,

Décide :

De mettre à jour la liste des États participants au paragraphe (1) en ajoutant « la Mongolie » après « Monaco » ;

De mettre à jour la liste des partenaires asiatiques pour la coopération au paragraphe (156) en supprimant « Mongolie » ;

De compléter la note de bas de page de l'annexe I en ajoutant, après le dernier paragraphe qui se lit comme suit : « Par conséquent, la “zone d'application des MDCS”, telle que définie dans la présente annexe, s'étend, à compter des dates indiquées, aux territoires des États susmentionnés. », le paragraphe suivant : « Conformément à la Décision du Conseil ministériel n° 2/12, la Mongolie est devenue État participant le 21 novembre 2012, étant entendu que la zone d'application des MDCS telle que définie à l'annexe I du Document de Vienne ne s'étendra pas au territoire de la Mongolie, à moins que le Conseil ministériel n'en décide autrement, et qu'à cet égard les engagements souscrits dans le cadre du Document de Vienne qui s'appliquent uniquement à la zone d'application s'appliqueront à toutes les forces mongoles dans la zone mais pas au territoire de la Mongolie ».



---

**712<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 718 du FCS, point 4 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 2/13**  
**DOCUMENT DE VIENNE PLUS**  
**ACTUALISATION DU TITRE DE L'INSTRUMENT DES NATIONS**  
**UNIES POUR LA PUBLICATION INTERNATIONALE NORMALISÉE**  
**DES DÉPENSES MILITAIRES**

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Guidé par sa Décision n° 1/10, établissant une procédure pour l'intégration de ses décisions pertinentes dans le Document de Vienne, ainsi que par les paragraphes 151 et 152 du Document de Vienne 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité,

Rappelant la résolution A/RES/66/20 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies,

Prenant le texte du Document de Vienne 2011 comme base pour les amendements et ajouts,

Décide d'actualiser le Chapitre II du Document de Vienne 2011 en remplaçant les références à « ''Instrument de publication internationale normalisée des dépenses militaires des Nations Unies'', adopté le 12 décembre 1980 » par « Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies le 2 décembre 2011 ».

Les paragraphes en question se liraient comme suit :

« (15.3) Informations relatives aux dépenses antérieures

Les États participants feront état de leurs dépenses de défense pour l'exercice budgétaire précédent (c'est-à-dire l'exercice le plus récent pour lequel on dispose de chiffres) sur la base des catégories prévues dans le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies le 2 décembre 2011.

Ils fourniront en outre tout éclaircissement approprié, si nécessaire, quant aux différences éventuelles entre les dépenses effectuées et les budgets antérieurement

présentés, et des informations sur le rapport, en pourcentage, entre le budget militaire et le produit national brut (PNB).

- (15.2.5) – Les acquisitions d'équipements d'importance majeure et les grands programmes militaires de construction, décrits en fonction des catégories prévues dans le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires mentionné au paragraphe 15.3, qu'ils soient en cours ou qu'ils débutent au cours des années suivantes, s'ils sont planifiés, et les répercussions de ces projets avec à l'appui, le cas échéant, des explications ;
- (15.4.1.1) – Les données budgétaires présentées sur la base des catégories prévues dans le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires, mentionné au paragraphe 15.3 ;
- (15.4.2.1) – Les meilleures estimations détaillant les dépenses de défense sur la base des catégories prévues dans le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires mentionné au paragraphe 15.3 ; ».



FSC.DEC/2/13

13 March 2013

Attachment

FRENCH

Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE DU  
PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE  
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ  
ET LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Par la délégation des Pays-Bas (également au nom de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Finlande, de la France, du Royaume-Uni, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, du Monténégro, de la Norvège, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, de Saint-Marin, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse et de la République tchèque) :

« Madame la Présidente,

Les Pays-Bas, également au nom de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Finlande, de la France, du Royaume-Uni, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, du Monténégro, de la Norvège, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, de Saint-Marin, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse et de la République tchèque, souhaitent faire la déclaration interprétative suivante à propos de la décision du FCS sur l'actualisation du titre de l'Instrument des Nations Unies pour la publication internationale normalisée des dépenses militaires.

Nous nous félicitons de la décision d'actualiser le Chapitre II du Document de Vienne 2011 en utilisant les références correctes au "Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies le 2 décembre 2011",

Notant avec regret qu'il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur l'utilisation du formulaire normalisé, qui s'appuie sur la conviction selon laquelle la transparence en matière militaire est, pour une organisation régionale de sécurité telle que l'OSCE, essentielle pour instaurer un climat de confiance entre les États et qu'une meilleure circulation d'informations objectives sur les questions militaires peut aider à atténuer les tensions internationales et constitue donc une contribution importante à la prévention des conflits,

Nous déclarons utiliser le formulaire normalisé<sup>1</sup> tel que spécifié dans le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires, approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies le 2 décembre 2011, avec effet immédiat si possible, mais au plus tard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

Nous invitons tous les autres États participants à souscrire à cette approche.

Je vous remercie, Madame la Présidente. »

---

1 Ou tout autre modèle personnalisé mis au point pour la présentation d'informations sur les dépenses militaires si celui-ci offre une transparence comparable ou supérieure au formulaire normalisé des Nations Unies. Une déclaration ONU d'absence de dépenses militaires ne devrait être utilisée que lorsque les États participants n'ont pas eu de dépenses militaires.